Méthadone

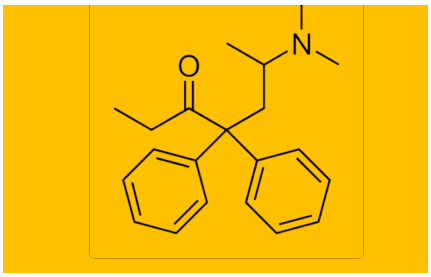

Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé
NIVEAU 2

PHARMACOLOGIE

La méthadone est un **agoniste des récepteurs opiacés** qui agit principalement sur les récepteurs μ.

Comme les autres opiacés, elle possède des propriétés analgésiques et antitussives et entraîne un syndrome de dépendance pharmacologique.

Cependant, ses propriétés euphorisantes sont faibles.

PRODUITS SUR LE MARCHÉ

Forme gélule

Méthadone AP-HP 1 mg gél
Méthadone AP-HP 5 mg gél
Méthadone AP-HP 10 mg gél
Méthadone AP-HP 20 mg gél
Méthadone AP-HP 40 mg gél
Zoryon® 5mg ou 10 mg ou 20 mg ou 40 mg

Forme sirop

Méthadone AP-HP 1,33 mg/ml sirop
Méthadone AP-HP 5 mg/3,75 ml sirop
Méthadone AP-HP 10 mg/7,5 ml sirop
Méthadone AP-HP 20 mg/15 ml sirop
Méthadone AP-HP 40 mg/15 ml sirop
Méthadone AP-HP 60 mg/15 ml sirop
Zoryon® 5mg ou 10 mg ou 20 mg ou 40 mg

La forme gélule n'est pas destinée à la mise en place d'un traitement par la méthadone.

NOTES

Substance dopante, Hors de la vue et de la portée des enfants, Les médicaments non utilisés sont à rapporter à la pharmacie

CARACTERISTIQUES

Indication

Traitement substitutif de la pharmacodépendance aux opiacés dans le cadre d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique.

Liste

Stupéfiant

Formes

Sirop
Gélules (en relais de la forme sirop chez un patient stabilisé)

Posologies

Dose initiale de 10 à 40 mg. Prise unique quotidienne.
Augmentation par paliers de 1 à 3 jours
Posologie d'entretien comprise entre 60 et 100 mg

Contre-indications

Age inférieur à 15 ans, insuffisance respiratoire grave, hypersensibilité à la méthadone, association à de la buprénorphine ou à un analgésique morphinique

Pharmacocinétique

Variations interindividuelles importantes

Interactions médicamenteuses

Morphiniques agonistes-antagonistes, naltrexone, sultopride, médicaments susceptibles de donner des torsades de pointe, inducteurs enzymatiques (CYP 3A4, 2B6..), certains antiviraux.

Effets indésirables

Symptômes de manque (24 premières heures)
Constipation, insomnies, céphalées, nausées, sueurs et douleurs

Initiation au traitement

Prescription initiale par des médecins spécialisés (établissements de santé et CSAPA)
Contrôle urinaire avant le début du traitement obligatoire

Prescription

Ordonnance sécurisée
Durée maximale de 28 jours pour les gélules
Durée maximale de 14 jours pour le sirop
Prise en charge par l'Assurance maladie si présence du nom du pharmacien
Ordonnance de délégation du primo-prescripteur et du médecin traitant requise pour renouvellement par un médecin traitant

Délivrance

Délivrance fractionnée par période de 7 jours maximum sauf mention expresse du prescripteur (14 jours)
Renouvellement de l'ordonnance interdit
Délivrance quotidienne pratiquée avec l'accord du patient, accord préalablement fait entre le pharmacien et le médecin